

Déclaration personnelle

Bien sûr, la solidarité n'a jamais été inscrite dans aucun code comme un délit.

Cependant, des militants associatifs qui ne font que venir en aide à des personnes en situation de très grande précarité, victimes de décisions violentes, voire inhumaines, se retrouvent aujourd'hui face à la justice. Ces intimidations doivent cesser.

Nous sommes nombreux à penser que la solidarité est une valeur fondamentale et qu'elle doit primer dans notre société.

Dans ce contexte, je souhaite manifester mon soutien à tous les citoyens « aidants », en déclarant avoir sciemment participé à, au moins, une des actions suivantes :

- *J'ai apporté une aide matérielle à des personnes sans leur demander leur identité.*
- *J'ai déclaré avoir hébergé à mon domicile des personnes en situation irrégulière.*
- *J'ai contribué à empêcher des expulsions.*
- *J'ai transporté des personnes sans leur demander leur identité.*

Fait à

Le

NOM Prénom :

Ce courrier sera remis au Procureur de la République le 8 février.